

Adresse de la section de la Réunion, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la section de la Réunion, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 18;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13416_t1_0018_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

moyens d'écraser les monstres coalisés contre notre sainte liberté. Vous vous rappellerez sans doute son zèle infatigable à fabriquer du salpêtre. L'activité qu'elle a mise à l'extraction des terres de son étendue qui ont déjà produit près de douze milliers de salpêtre, vous est un sûr garant de sa haine pour la tyrannie et de sa ferme résolution d'exterminer le dernier des tyrans.

Son empressement à fournir aux besoins que nécessite la conquête de la liberté, est également démontré dans ce qu'elle a fourni, tant à l'emprunt volontaire qu'à l'emprunt forcé, qui ont produit près de trois millions, indépendamment des dons en nature qu'elle a versés dans les magasins de la République.

Mais à l'instant où les français font les plus grands sacrifices pour établir leur liberté, où la Convention fait les plus grands efforts pour assurer notre bonheur et notre gloire, l'attentat entrepris contre deux de nos représentans est venu réveiller nos alarmes.

Ce nouveau crime nous prouve bien que la lâcheté des tyrans coalisés est plus à craindre pour nous que les hordes d'esclaves armés pour nous combattre.

Représentans du peuple, nous vous invitons en son nom à pourvoir dans votre sagesse à votre sûreté collective et individuelle. Si vous avez acquis des droits à notre reconnaissance en vous exposant tant de fois pour sauver la chose publique, vous en acquerrez de nouveau en vous mettant à l'abri des poignards des assassins souvoyés par les despotes.

Puisse l'Être Suprême dont le peuple français a solennellement reconnu l'existence, veiller sur vos destinées comme il a toujours veillé sur votre sainte révolution pour le bonheur de la République française et celui de l'humanité.

Vive la République.

[*Extrait des délibérations du 5 prair. II.*]

L'assemblée générale arrête qu'elle se transportera en masse à la Convention nationale pour lui présenter les cavaliers qu'elle a armés et équipés, et l'invite à aviser aux moyens de pourvoir à la sûreté collective et individuelle de ses membres.

Elle nomme pour la rédaction d'une adresse les citoyens Prelon, Godart, Huguet, Desetangs, Buisson, Cartier et Tabar (1).

c

[L'ORATEUR de la section de la Réunion] :

Amis du peuple, courageux défenseurs de ses droits,

Les bons citoyens n'ont pas vu, sans horreur la perte dont la République a été menacée; le génie tutélaire de la France a paré les coups, il a fait avorter le dessein scélérat des monstres que l'aristocratie a suscité... Les citoyens de la section de la Réunion viennent le féliciter avec vous que leur malheur n'a pas été consommé, que votre courage est égal à l'impor-

(1) C 306, pl. 1156, p. 24, signé BUISSON, FRELONG, DESÉLANGS; p. 25, signé THIERRY (*présid.*), SAUCHÈRES (*secrét.*), p.c.c. GOURDAULT (*secrét.-greffier*); *Mon.*, XX, 566; *J. Fr.*, n° 610.

tance, à la dignité de vos fonctions. Bientôt, par votre énergie, par votre fermeté, par votre constance, la République n'aura plus qu'à vous féliciter des succès que vous nous préparez et dont nous savourons déjà la flatteuse espérance. Nous voyons, parmi vous autant de sages, autant de héros que de représentans, et le repaire ténébreux de l'aristocratie n'a plus assez de monstres à vous opposer, vos triomphes font son désespoir et, chargé des destinées de notre République naissante, l'Être suprême ne permettra pas que les défenseurs de la justice deviennent les victimes des malveillans dont elle n'est pas encore assez purgée, et s'ils comptent sur des Corday, des Paris, des Amiral, comptez sur tous les républicains, la section de la Réunion est là. Elle n'a pas un bon républicain, un bon citoyen qui ne mette sa gloire et son bonheur à se placer entre le fer assassin et les représentans; elle ne sera jamais au-dessous de l'opinion que vous en avez eue quand vous avez déclaré qu'elle a bien mérité de ses concitoyens. Oui! fermes amis du peuple, dusent vos ennemis se multiplier, ils trouveront en nous autant de Brutus que de sincères amis de l'unité de la République. Fidèles à nos serments, nous prouvons la sincérité de nos vœux par notre zèle pour l'exécution des lois, Encore quelques mois et l'hydre de l'aristocratie est anéantie... Ça ira, ça va, vive la République ! (1).

d

[L'ORATEUR de la sect^e du Muséum.]

« Citoyens Législateurs,

Autrefois la bassesse et l'adulation félicitaient les tyrans de la conservation d'une vie qu'ils n'employaient qu'à tourmenter les hommes qu'ils avaient réduits à l'esclavage. Aujourd'hui la reconnaissance de ces hommes républicains qui ont brisé leurs fers, félicite les pères d'un peuple souverain, d'un bonheur qui conserve l'intégrité de la Convention nationale, d'un bonheur qui a fait échapper deux de ses membres au plomb meurtrier d'un lâche assassin et au poignard liberticide d'une nouvelle Corday.

Quoi! représentans du peuple, ni les peines ni les supplices ne pourront donc détruire les complots tramés contre la tranquillité de la République! Seraient-ils donc trop doux ces supplices et ces peines? Législateurs, le gouvernement révolutionnaire veut peut-être aussi des châtimens révolutionnaires. La douce sévérité d'un gouvernement tranquille n'est pas la sévérité terrible d'un gouvernement où les malveillans rassemblent sans cesse des orages liberticides, et les peines infligées aux crimes commis contre la société, dans un état de choses paisible, ne doivent sans doute pas être les mêmes dans un temps où les conspirateurs, les traîtres et les assassins ne s'amoncellent, pour ainsi dire, ne se coalisent peut être que parce que le supplice qui leur fait perdre la vie n'a rien d'effrayant; n'a même rien que d'humain. Pardonnez-nous ces expressions, Représentans,

(1) C 306, pl. 1156, p. 22, signé BIZA (*adm. civil.*), HOULIER (*secrét.*), ROUSSEAU, CHAUVIN, LANOY, ROGER, SOMMERET [et 8 signatures illisibles]; *Mon.*, XX, 574; *J. Fr.*, n° 610.